AGENCE FINANCIERE DE BASSIN "SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° 81-6 DU 25 FEVRIER 1981

RELATIVE A LA REMISE GRACIEUSE DE MAJORATION

DE REDEVANCES IMPAYEES DANS LES DELAIS IMPARTIS

Le Conseil d'Administration

- Vu les demandes de remises gracieuses de majoration de redevances déposées par des redevables ,
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 17 février 1981,

DELIBERE

Article unique

Les demandes de remise gracieuses de majoration de redevance font l'objet des décisions relevées dans le tableau ci-après :

N° de compte	: Nom du Redevable :	Décision
	: : :	
170 077 S	: Grantil - 51000 Châlons sur Marne :	Remise totale
130 578 H	Société Nouvelle d'Exploitation COLOR-SNEEC 77530 Vaux le Penil	Remise de 50 % pour 1978 Rejet pour 1979
	: Ets Filtrant de St Maur - 94340 Joinville le : Pont :	Remise de 50 %
45 001 P	Préfecture de Paris - Usine d'Eau d'Orly - 75014 Paris	Remise de 50 %
33 041 P	: Société Nouvelle Perrote Poulard - 76202 Dieppe:	Remise totale
27 939	Sté Stare - 60150 Thourotte	Rejet
12 744 C	: Coopérative Agricole - 89390 Ravières :	Rejet
10 807 X	S.A. Firestone France - 76 Lillebonne	Remise totale
4 251	: Sté des Fonderies et Ateliers de Rondonnai - : 61190 Rondonnai : :	Remise totale
	:	

N° de compte	: Nom du Redevable	: Décision
2 340 U	: : Laiterie Fromagerie du Val d'Ay - : 50430 Lessay	: : : Remise totale pour 1976 et
	: : : La Générale Sucrière - 14630 Gagny	: 1977 : Remise de 50 % pour 1978 : Remise totale
	:	: :

Le Secrétaire, Directeur de l'Agence Le Président, du Conseil d'Administration

Lucien LANIER

Claude LEFROU